

Sous-direction Technique

Date : 13/10/2022

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/ 174 /2022

A Monsieur : HALAIMIA MOHAMED
GERANT DE L'ENTREPRISE HALAIMIA MOHAMED
LOTISSEMENT SOUALHIA N°24 SECTION 289 /TEBESSA

Objet : MISE EN DEMEURE

Objet : TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'ABONNES FTTH AU PROFIT DU CMP TEBESSA 2.
SDS N° : 184/2022 DU 03/10/2022.

Il m'a été donné de constater que vous avez abandonné les travaux de raccordement des abonnées FTTH au niveau du CMP TEBESSA 2 depuis le 06/10/2022 à ce jour.

J'ai le regret de vous mettre en demeure pour reprendre les travaux dans le plus bref délai.

Faute de quoi je me verrais dans l'obligation d'annuler votre convention.

Copies pour /

- Dossier ETP
- SDSF/ Départ. Achat et logistique



Le Directeur Opérationnel

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa

Loukymane ALLAB

Accusé de réception

Le soussigné : **HALAIMIA MOHAMED** représentant de l'entreprise : **HALAIMIA MOHAMED**
certifié avoir reçu lele présent mise en demeure .

(Signature et cachet)